

**Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,**

**Vu** les délibérations des 16 juillet 2020, 28 septembre 2020 et 21 avril 2022 relatives à la délégation du Conseil communautaire au Président de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération ;

**Vu** la délibération du 14 juillet 2017 relative à la validation du projet de « CENTRE D'INTERPRETATION ET DE RESSOURCES DE L'OSTREICULTURE ET DES PRODUITS DE LA MER » ;

**Vu** la délibération du 27 juin 2019 relative à la mission de maîtrise d'œuvre du projet OSTREAPOLIS ;

**Vu** la délibération du 22 avril 2021 relative à l'autorisation de programme OSTREAPOLIS ;

**Vu** les articles L.131-2 et L.131-3 du Code de la propriété intellectuelle ;

**Considérant que** l'exposition permanente de Ostreapolis est confiée à Arc-en-Scène, atelier d'architecture et de scénographie, qui en assure la direction artistique et que M. Maurice LOIR détient des images exceptionnelles des différents types de planctons (phytoplancton et zooplancton) dont il est le seul détenteur selon Ubiscène, en accord avec le positionnement artistique validé en 2021.

## **DECIDE**

VANNES,  
Le 12/04/2023

**OBJET : Signature d'une convention pour OSTREAPOLIS, achat de visuels pour l'exposition permanente**

**Article 1 :** Le président de l'agglomération décide de signer une convention conclue entre Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et M. Maurice LOIR relative à la livraison des prises de vues scientifiques des micro-faunes et flores marines pour le fonds de l'exposition permanente.

**Article 2 :** La signature de la convention engage l'agglomération pour un montant de 450 €, dont les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera affichée. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

David ROBO  
Président



**GOLFE DU MORBIHAN  
VANNES AGGLOMÉRATION**

Parc d'Innovation Bretagne Sud II  
30 rue Alfred Kastler - CS 70206  
56006 VANNES CEDEX

Téléphone : 02 97 68 14 24  
Fax : 02 97 68 14 25  
Courriel : courrier@gmvaglo.bzh